

S'NEPOMUK BLÄTTLA

Bulletin communal d'information de Meyenheim

Sommaire

Informations communales	1
Grands anniversaires - 2 ^{ème} semestre 2018	2
Rentrée des classes	2
Droit d'accueil à l'école en cas de grève	2
Délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2018	3
Le clin d'œil alsacien	5
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	5
Médailles d'honneur du travail	5
APA	6
Le b.a. - ba informatique	6
Adolescents !	6
Calendrier de quelques activités régulières	7
Calendrier des manifestations	8

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi et vendredi
8h30-12h00 / 13h -17h30
Mardi et jeudi
8h30 - 12h00

Tél : 03 89 81 02 40



Informations communales

Informatique

La Mairie, suite aux demandes de certains administrés, met en place un service pour venir en aide aux personnes se trouvant confrontées aux démarches administratives en ligne (demandes diverses de documents personnels, états civils, etc...).

Ce service assuré par Marc BORLUZZI et Paule GEILLER comprend :

- d'une part une **assistance pour la prise en main d'un ordinateur**, sous la forme de cours qui seront dispensés gratuitement **toutes les semaines à l'école des filles de Meyenheim à partir du mercredi 3 octobre à 9h**. Inscriptions préalable en Mairie.
- **D'autre part une aide personnalisée et individuelle pour faire les démarches administratives** directement en ligne, depuis un poste situé à la Mairie et cela **sur rendez-vous**. Prendre contact avec la Mairie pour toute demande.



Déchetterie rappel

Comme annoncé dans La Lettre du Tri de la 3CHR (n°6 juillet 2018), le site de la déchetterie d'Oberhergheim **fermera au 1^{er} octobre 2018** pour une durée d'environ 7 mois.

Durant les travaux, **il faudra vous rendre uniquement à Ensisheim** où les horaires d'ouverture de la déchetterie sont modifiés comme suit : **Lundi, mardi, jeudi de 14h à 18h ; le mercredi et samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h ; Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.**



Natation scolaire

Comme chaque année, afin de permettre aux enfants du RPI de suivre des cours de natation scolaire, **les enseignantes recherchent des adultes majeurs volontaires titulaires de l'agrément natation scolaire (ou prêts à suivre la courte formation nécessaire pour l'obtenir)**. Les cours de natation seront dispensés les lundis de 9h30 à 11h de décembre à juin, à raison de 10 séances par classe (il n'est pas obligatoire d'assurer l'ensemble de ces séances, un calendrier sera mis en place). Si vous êtes volontaire merci de **prendre très rapidement contact avec Mme Pernot à l'école des Filles ou avec la Mairie.**



Travaux sur A 35

Suite à des travaux réalisés par la DIR Est **la bretelle d'accès à Ensisheim sera fermée de nuit les 25 et 26 septembre 2018 de 22h à 5h30** avec déviation vers le réseau routier départemental.



Travaux de curage du petit canal
Août 2018 - Photo NBS/RT

n° 97

Septembre

2018

Espace sans tabac

En date du 7 juin 2018 le Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin au nom et pour le compte des communes membres, a émis un avis favorable à la signature d'une convention avec la Ligue Contre le Cancer fixant les modalités de mise en œuvre d'Espaces sans tabac, dans les aires de jeux pour enfants ou autres espaces extérieurs publics tels que les abords des établissements scolaires, stades, etc...



A Meyenheim deux espaces sont concernés, à savoir les abords de l'école Maternelle et de l'école des Filles.

Cette mesure n'est pas une action contre les fumeurs, mais une action en faveur des enfants :

- éliminer l'exposition au tabagisme passif,
- promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains.

Nous vous remercions pour votre adhésion à cette démarche.

Zéro Phyto

Depuis le 1^{er} janvier 2017 les désherbants chimiques sont interdits sur la voie publique, ainsi que dans les parcs et forêts.

Avant même cette interdiction, notre commune s'est engagée dans la démarche Zéro Phyto. Par conséquent, les "mauvaises herbes" sont un peu plus présentes dans les rues du village. Alors, quand il n'y a que deux ouvriers communaux pour entretenir de nombreux kilomètres de voirie et que le désherbage n'est pas leur unique mission, il est important que chacun participe dans la mesure de ses capacités à cet entretien. **Merci de nettoyer et désherber régulièrement le trottoir et le caniveau devant chez vous. Pensez également à aider ceux qui ne seraient pas ou plus en mesure de le faire. Merci d'avance.**



Grands anniversaires - 2^{ème} semestre 2018

Erratum

Dans le numéro 96, il fallait lire :

85 ans

26 Octobre

PETER Jean-Pierre



Rentrée des classes

Les écoliers du RPI ont repris la classe le lundi 3 septembre. Les effectifs sont les suivants :

Classe de Maternelle à Meyenheim

22 élèves (14 en petite section et 8 en moyenne section).

Enseignante Mme WURCH.

Aide maternelle Mme HEIM.

Classe de Grande Section et CP à Munwiller

22 élèves (12 en grande section de Maternelle et 10 CP).

Enseignante Mme KAUFFMANN.

Aide maternelle Mme IACOBACCI.

Classes élémentaires à Meyenheim

CE1 – CE2 : 23 élèves (9 CE1 et 14 CE2).

Enseignante Mme PERNOT.

Classe élémentaire à Munwiller

CM1-CM2 : 24 élèves (12 CM1 et 12 CM2).

Enseignante Mme TOURNIER.

Nous souhaitons à tous une très bonne rentrée et une belle année scolaire.



Droit d'accueil à l'école en cas de grève

La loi d'août 2008, instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles prévoit qu'en cas de grève tout enfant scolarisé dans les écoles maternelles et primaires pourra bénéficier d'un accueil.

L'organisation de ce service incombe au Maire. **Afin de pouvoir exercer cette mission, la commune de Meyenheim cherche à recenser les personnes susceptibles de pouvoir participer ponctuellement à cet accueil.**

Le profil des personnes recherchées est le suivant : ATSEM, Assistants Maternels, fonctionnaires municipaux, salariés d'associations gestionnaires de centres de loisirs ou d'associations familiales, mères de famille, enseignants retraités ou étudiants. Ce travail sera rémunéré. **Si cette activité vous intéresse, merci de vous faire connaître en mairie.**



Délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2018



1. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2017, présenté par M. FURLING Armand Adjoint.

2. Convention consultative d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à l'exploitation d'une fourrière automobile

Les règles relatives à la mise en fourrière des véhicules et à la tarification des différents actes y afférents sont fixés par le code de la route. En effet, les collectivités devront s'acquitter des frais si le propriétaire du véhicule est inconnu, introuvable ou insolvable.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une convention qui a pour objet l'établissement d'un groupement de commandes entre la ville d'Ensisheim et l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin. Ce groupement est constitué en vue de la passation d'un marché public relatif aux différentes missions afférentes à l'exploitation d'une fourrière automobile et notamment la mise en fourrière des véhicules.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- émet un avis favorable,
- autorise le Maire à signer la convention.

3. Fusion du syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat de la Blind et du canal de Widensolen – Création de l'EPAGE Canaux Plaine du Rhin

Monsieur Armand FURLING, Adjoint, expose les motifs suivants :

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié au bloc communal une compétence exclusive en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

A ce titre, le bloc communal devient responsable (article L211-7 du Code de l'Environnement):

- de l'aménagement des bassins ou fraction de bassins hydrographiques (1°),
- de l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris leurs accès (2°),
- de la défense contre les inondations (5°),
- et de la protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (8°).

Ces compétences ont été transférées automatiquement à la Communauté de Commune du Centre Haut Rhin le 1er janvier 2018.

Les autres Collectivités (Communes, Département...) peuvent continuer d'exercer les autres missions de l'article L211-7 du Code de l'Environnement et notamment :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols;
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

La Commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections de berges...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, militent pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

La proposition de fusion du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen et la transformation concomitante du syndicat issu de la fusion en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).

La fusion du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen permettrait au nouveau syndicat issu de la fusion d'agir à l'échelle du bassin versant des Canaux de la Plaine du Rhin au titre de la compétence GEMAPI, mais également pour l'ensemble des autres compétences confiées. En effet, la similitude des préoccupations des territoires couverts par ces syndicats et la problématique d'agir à une échelle territoriale adéquate incitent aux regroupements de ces quatre structures.

Ceci a conduit ces syndicats à proposer une procédure de fusion.

De plus, et dans la mesure où pour répondre aux enjeux globaux soulevés, d'une part, par la gestion de la compétence GEMAPI, mais également, d'autre part, par

l'exercice des autres compétences définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement en matière de gestion de l'eau et visées ci-dessus, il paraît nécessaire de faire coïncider les actions du nouveau syndicat mixte issu de la fusion avec les missions dévolues aux EPAGE et ainsi de lui permettre d'obtenir cette labellisation.

Le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 aux intercommunalités impliquent également que la gouvernance du futur syndicat, ainsi que son fonctionnement, prennent en compte cette donnée. Le syndicat doit en effet nécessairement être un syndicat mixte à la carte pour permettre le maintien au sein du Département et distinguer les compétences confiées par chacun de ses membres.

Dans cette perspective, il importe que chaque membre des syndicats appelés à fusionner se prononce, non seulement sur le projet de nouveaux statuts du syndicat issu de la fusion, mais également sur sa transformation concomitante en EPAGE.

Par délibérations en date du 11 décembre 2017 les comités syndicaux des syndicats existants précités se sont prononcés en faveur de la fusion envisagée, approuvant le projet de statuts du futur syndicat mixte.

La Commission départementale de la coopération intercommunale a rendu un avis favorable sur ce projet de fusion lors de sa séance du 11 décembre 2017.

En application de l'article L 5212-27 du code général des collectivités territoriales, le Préfet du Haut-Rhin a pris un arrêté de périmètre du nouveau syndicat qui a été transmis aux quatre syndicats appelés à fusionner et à tous leurs membres.

Chaque membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de cet arrêté, pour se prononcer sur le projet de périmètre, c'est-à-dire sur la fusion, et les nouveaux statuts.

La fusion envisagée ne peut être décidée par arrêté préfectoral qu'après accord des organes délibérants des membres des syndicats sur l'arrêté dressant la liste des syndicats intéressés à la fusion et sur les statuts du nouveau syndicat. Cet accord doit être exprimé par délibérations concordantes des organes délibérants des syndicats intéressés et des membres les constituant.

La fusion des quatre syndicats est ainsi subordonnée à l'accord de tous les organes délibérant des syndicats existants et de leurs membres.

C'est pourquoi Madame le Maire propose l'adoption de la délibération suivante :

DELIBERATION

Vu les statuts du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Muhlbach,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5212-27,

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban du 11 décembre 2017

approuvant la modification statutaire des statuts actuels de ce syndicat,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal du Muhlbach du 11 décembre 2017 approuvant la modification statutaire des statuts actuels de ce syndicat,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen du 11 décembre 2017 approuvant la modification statutaire des statuts actuels de ce syndicat,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen du 11 décembre 2017 approuvant la modification statutaire des statuts actuels de ce syndicat,

Vu les délibérations des comités syndicaux du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban, du Syndicat Intercommunal du Muhlbach, du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et du Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen du 11 décembre 2017 approuvant le périmètre du futur syndicat par fusion de ces quatre structures et le projet de nouveaux statuts, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2018,

Vu l'arrêté préfectoral de périmètre en date du 8 mars 2018, Considérant le projet de périmètre et le projet de nouveaux statuts du futur syndicat,

Considérant la proposition de transformation en EPAGE du nouveau syndicat,

Considérant le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de périmètre de fusion du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen au sein d'un nouveau syndicat mixte,
- APPROUVE la transformation du futur syndicat mixte issu de la fusion en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE),
- APPROUVE les statuts du syndicat mixte issu de la fusion transformé en EPAGE, annexés à la présente délibération, statuts qui ont vocation à entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018, sous réserve de l'intervention d'un arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte issu de la fusion et transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), conformément à l'article L213-12 du Code de l'Environnement,
- DESIGNER M. Philippe GEILLER en tant que délégué titulaire et M. Geoffrey RIBER en tant que délégué suppléant
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

4. Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

a. Rapport annuel d'activités 2017

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2017.

b. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets.

Le coût des erreurs de tri dans les sacs jaunes est demandé. La 3CHR sera interpellée afin de connaître les actions de sensibilisation au tri prévues pour 2018. Des pistes sont évoquées et seront soumises à la 3CHR.

5. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de construire suivants :

- Réhabilitation d'une grange en deux logements d'habitation sise 3 rue de l'III, déposé par M. STUDER Thomas,
- Construction d'une maison d'habitation sise 38A rue de la gare, déposé par M. Yannick FAIVRE.

6. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant la parcelle d'une superficie de 8 ares 77 sises 22 grand rue.



Le clin d'œil alsacien

Verleg net uf Morn, wàs da Heta màcha kàsch !

Ne remets pas au lendemain ce que tu peux faire le jour même.



Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 16 juillet 2018 les délégués ont décidé :



- d'approuver la prise en charge de 50% du montant dû par les communes au titre de la participation au FPIC 2018 (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) soit un montant de 13 323 € pour la commune de Meyenheim,
- d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU d'Ensisheim concernant un reclassement de terrain en zone constructible afin de permettre l'extension d'une entreprise dans la zone III-Thur,
- d'émettre un avis favorable au projet de SCOT de la Région Mulhousienne sous réserve des modifications suivantes :
 - faire apparaître le projet de contournement d'Ensisheim permettant une liaison A35-RD83,
 - supprimer le corridor d'Ungersheim créée en limite est du ban communal d'Ensisheim afin d'être en cohérence avec le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) ;
- d'autoriser le Président à signer le Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (CTMU) avec l'organisme Eco-mobilier.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- l'attribution pour la ZA d'Oberhergheim d'une étude géologique et hydrogéologique au bureau Fondasols pour un montant de 4530 HT,
- l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la tranche 1b du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace aux entreprises Eiffage Route et Sobeca pour un montant de 1 280 450 € HT,
- dans le cadre de la réfection du bureau d'accueil de l'ancienne déchetterie d'Ensisheim signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 2 500 € HT.



Médailles d'honneur du travail

Le préfet du Haut-Rhin a accordé la médaille du travail aux personnes suivantes lors de la promotion de 1^{er} janvier 2018

Médaille Argent :

JEGGY Fabrice



Médaille Vermeil :

GUILBERT Martine

Médaille Or :

HUEBER Doris

APA

Le Réseau APA est un ensemble d'associations du Haut-Rhin intervenant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ; mais c'est avant tout des femmes et des hommes, rassemblés autour d'un état d'esprit partagé :

- **d'entraide et solidarité,**
- **de respect** de la personne aidée et du travail des collègues et partenaires,
- **d'enthousiasme,**
- **de créativité,** qui permet de mieux répondre à l'évolution des besoins,
- **de performances sociales et économiques,** pour utiliser au mieux les ressources disponibles, au plus grand bénéfice de l'ensemble de la population.

En effet, les 2650 salariés et 870 bénévoles du Réseau APA sont pleinement investis dans la mise en œuvre de solutions répondant à d'importantes préoccupations de la population :

- **Se simplifier le quotidien.**
- **Vivre une retraite épanouissante en cultivant sa « Happy Attitude » (joie de vivre).**
- **Habiter un logement sécurisant.**
- **Rester chez soi le plus longtemps possible.**
- **Aider une personne dépendante.**
- **Faire émerger ses compétences et saisir des opportunités professionnelles.**
- **Donner du sens à son temps libre.**

De la petite enfance au grand âge, toute la population retrouve au sein du Réseau APA une offre de services qui accompagnera chaque individu dans sa quête d'autonomie, de confort, de bien-être, tout en respectant et valorisant ses choix de vie.

Plus d'informations :
Réseau APA - 75 allée Gluck
BP 2147 - 68060 MULHOUSE CEDEX
03 89 32 78 78
info@apa.asso.fr - <http://www.reseau-apa.fr>



Le b.a. - ba informatique

W comme WIFI

Le terme WiFi est l'abréviation de Wireless Fidelity. Il désigne un système de connexion à Internet sans fil. L'accès à Internet se fait grâce à la transmission d'ondes radioélectriques. Il permet également de connecter plusieurs équipements entre eux (une imprimante à un ordinateur par exemple).



Adolescents !

La Maison des Adolescents du Haut-Rhin a le plaisir de vous communiquer le programme des prochains **Cafés-Infos** qui auront lieu au Lycée Roosevelt - 17 Boulevard du Président Roosevelt - MULHOUSE :



- **27/09/2018 de 14h à 17h - Dispositif « Pass Ecoute'Emoi »**, Emmanuelle ZEMB, Directrice de la MDA68 et Chimène LE MERDY, Psychologue à la MDA68.
- **18/10/2018 de 14h à 17h - Trouble du déficit de l'attention / hyperactivité (TDAH)**, Dr M.A. CROCCQ, Médecin psychiatre référent à la MDA68.
- **15/11/2018 de 14h à 17h - Echange autour des problématiques liées à la sexualité en institution pour adolescents**, Equipe du CRAVS (Centre Ressources Auteurs Violences Sexuelles) et professionnel de l'institut Saint-Jean.
- **06/12/2018 de 14h à 17h - Autorité parentale**, Equipe de THEMIS et de la MDA68.

Par ailleurs, La Maison des Adolescents du Haut-Rhin a le plaisir de vous proposer un atelier sur l'utilisation des médias sociaux, **« Education aux médias numériques » destiné aux parents d'adolescents entre 12 et 18 ans.**

L'animation de cet atelier est assurée par Yannick CLAUDE, éducateur spécialisé à la MDA68 et Jean-Luc WERTENSCHLAG, intervenant sur la radio mulhousienne MNE. 3 séances sont ainsi prévues afin d'échanger, d'informer et de réfléchir à l'utilisation des médias sociaux et nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Rendez vous les vendredis 28 septembre, 12 et 19 octobre 2018 de 12h15 à 13h15 à la Maison des Adolescents. Une collation vous sera offerte.

Renseignements, inscriptions : Maison des Adolescents du Haut-Rhin - 8 Rue des Pins, 68200 Mulhouse - 03 89 32 01 15



Calendrier de quelques activités régulières

	<p>L'Ecole de Musique les Notes de l'ILL vous invite à reprendre ses cours (tout instrument à vent, batterie, piano, chant lyrique ou actuel).</p> <p>Nouveauté cette année : cours de percussions (Marimba, Congas, Djembé ...) et une reprise des cours de guitare avec un nouveau professeur.</p> <p>Inscriptions le samedi 15 septembre entre 11h et 12h30 à l'école bleue (13 Grand'rue).</p> <p>Reprise des cours à partir du lundi 17 septembre.</p> <p>Renseignements : Nathalie RORHBACH - 06 64 22 77 03 ou ecole@musique-meyenheim.fr</p>
	<p>Reprise des cours d'alsacien organisés par les amis de Népomuk.</p> <p>Adultes et enfants sont attendus tous les lundis à l'Ecole Bleue de 19 h à 20h.</p> <p>Renseignement : Francine SCHREIBER (Goulou) - 03 89 26 46 04</p>
	<p>Reprise du café littéraire tous les 2^{ème} lundis du mois à l'Ecole Bleue de 20h à 21h30</p> <p>Renseignement : Christelle DANY - 06 14 07 21 36</p>
	<p>La Chorale Sainte Cécile recrute de nouveaux membres et vous invite à venir chanter en chœur tous les mardis à partir de 20h à l'école Bleue.</p> <p>Renseignement : Brigitte BOOG - 03 89 26 48 17</p>
	<p>Le club de la bonne Humeur se réunit deux fois par mois, les jeudis après-midi à partir de 14h à l'école Bleue. L'association serait heureuse d'accueillir de nouveaux membres actifs, afin de partager avec eux convivialité et bonne humeur. Il n'est pas nécessaire d'être exclusivement une femme ou d'être entré dans le 3^{ème} âge...</p> <p>Renseignements préalables : Céline LOEWERT - 03 89 81 07 88</p>
<p>Médiathèque Départementale du Haut-Rhin</p> 	<p>Les tournées du Médiabus reprennent !</p> <p>Rendez-vous sur la place de la Mairie les 3^{èmes} samedis de chaque mois de 16h45 à 18h30.</p> <p>Prochains passages : 22 septembre, 27 octobre, 24 novembre, 22 décembre, 26 janvier 2019, 23 février, 23 mars 2019, 27 avril, 25 mai, 22 juin.</p>
	<p>Vergers communaux</p> <p>Les amoureux de la nature donnent rendez-vous à tous les villageois, tous les premiers samedis du mois à 8h30 au verger ILLfeld.</p> <p>Pour plus d'information consultez le planning et les affichages en place aux vergers ILLfeld et rivage de L'ILL.</p>



Calendrier des manifestations

	<p>Journée du patrimoine 2018. Le dimanche 16 septembre de 10h à 16 h, les amis de Népomuk vous invitent à une visite commentée de l'église et environs proches. Montée dans la tour du clocher du XII^{ème} siècle, découverte de l'horloge (1901), des cloches, de la petite chapelle et de la motte féodale située à proximité. Exposition de photos anciennes à la Salle de Musique rue de l'ILL. Possibilité de buvette et petite restauration sur place. A midi, repas (15€) sur réservation uniquement auprès de Goulou au 03 89 26 46 04</p>
	<p>Le Football Club de Meyenheim organise le traditionnel Marché aux Puces le dimanche 23 septembre, dans les rues du village. Renseignements : 07 68 40 11 38 (du lundi au samedi, de 19h à 21h).</p>
	<p>La Chorale Sainte Cécile vous invite à ses deux lotos à la salle polyvalente de Meyenheim samedi 6 octobre à 20h15 et dimanche 7 octobre à 14h15, au profit de l'ARAME (Association Régionale d'Action Médicale et Sociale en faveur des Enfants atteints d'affections malignes). Renseignement et réservation : DANY LOCATION - 06 62 18 18 72 ou Charles HEGY - 03 89 81 70 95</p>
	<p>Le Football Club de Meyenheim vous invite à participer nombreux à ses différents lotos des samedi 13 Octobre à 20H00, dimanche 14 Octobre à 14H00 et jeudi 1er Novembre à 14H00. Renseignements et inscriptions : DANY LOCATION - 06 62 18 18 72 ou Christian BOOG - 03 89 26 48 17</p>
	<p>L'amicale des donneurs de sang vous invite à participer à sa prochaine collecte le mardi 30 octobre de 16h30 à 19h30 à l'espace 3 Cœurs de Réguisheim. Renseignements : Charles HEGY - 03 89 81 70 95</p>
	<p>Le Football Club de Meyenheim vous invite à participer nombreux à sa Soirée Paëlla, samedi 03 novembre à partir de 19h30 à la salle polyvalente. Soirée dansante animée par l'orchestre MONTANA, Renseignements et inscriptions : Christian BOOG - 03 89 26 48 17 à partir du 1^{er} Octobre</p>
	<p>La Société de Musique Fraternité vous invite à participer à son :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand loto traditionnel du samedi 10 novembre à partir de 20h00 à la salle polyvalente. Bons d'achats jusqu'à 400€, 1 croisière en Méditerranée 2 pers. - Grand loto 3 manches du dimanche 11 novembre 14h00 - 22h00 à la salle polyvalente. 3 manches de 8 parties chacune (possibilité de ne participer qu'à 1, 2 ou 3 manches au choix) 14h00 – 16h30 – 20h00. 1 jackpot gratuit en fin de loto. Plus de 6000€ de lots dont 1x 500€, 1x 750€, 1 croisière en Méditerranée 2 pers. <p>Pour les 2 lotos Tarifs : voir rubrique événements du site www.musique-meyenheim.fr Renseignements et réservations : contact@musique-meyenheim.fr ou au 07 68 40 11 38</p>

